

*Consultations sur le projet de loi 67*

## **Les pharmaciens des hôpitaux demandent au gouvernement d'aller de l'avant avec le pharmacien spécialiste au Québec**

**Québec, le 19 septembre 2024** — L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) était aujourd'hui de passage à l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 67, intitulé *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*. Bien qu'elle adhère aux principes du projet de loi, l'A.P.E.S. a profité de son témoignage devant les parlementaires afin de les inviter à amender le projet de loi pour qu'il instaure au Québec le pharmacien spécialiste avec un droit de prescription autonome, au même titre qu'il y a des médecins spécialistes et des infirmières praticiennes spécialisées.

« Le gouvernement doit faire preuve de cohérence avec ses propres objectifs et permettre aux pharmaciens qui ont une maîtrise en pharmacothérapie avancée de faire plus pour les patients. La demande que nous adressons au gouvernement du Québec vise à rendre plus efficient le système de santé, mais surtout, à rendre les soins plus accessibles pour les patients. Le pharmacien spécialiste, auquel seraient confiées des responsabilités accrues, pourrait prescrire de manière autonome et donc, rendre les soins disponibles plus rapidement. Cette mesure s'inscrit pleinement dans le principe d'efficience que prône le Plan Santé du ministre Dubé. Le réseau de la santé a besoin de l'expertise de pharmaciens spécialistes », a déclaré Julie Racicot, pharmacienne et présidente de l'A.P.E.S.

À titre d'exemple, les pharmaciens spécialistes pourraient réaliser certaines consultations à la salle d'urgence, rédiger les ordonnances d'admission ou celles de départ lors de congés d'une hospitalisation, et prendre en charge la pharmacothérapie de certains patients des cliniques externes spécialisées, libérant ainsi les médecins de ces tâches.

Depuis plusieurs années maintenant, le milieu de la pharmacie se mobilise pour que soit instauré le pharmacien spécialiste. Aujourd'hui, ce sont les médecins eux-mêmes qui appuient cette demande. Tous conviennent que cela faciliterait l'accès aux soins pour les patients. Malheureusement, le dépôt du projet de loi 67 en juin est venu refroidir nos espoirs, alors que ce dernier ne prévoit pas l'instauration du pharmacien spécialiste.

« Nous ne nous expliquons pas ce choix du gouvernement. C'est pourtant une mesure qui est en adéquation avec les principes du projet de loi et avec ses propres objectifs d'ouvrir la profession, d'élargir l'exercice pour améliorer le réseau de la santé. Malgré notre déception, nous espérons que les parlementaires entendront notre cri du cœur, car il n'est pas trop tard pour agir tant que le projet de loi n'est pas adopté. Une telle occasion d'établir une spécialisation en pharmacie dans notre réseau de la santé ne se représentera pas de sitôt et le gouvernement se doit de la saisir. Les Québécois ont assez attendu », souligne pour sa part Linda Vaillant, pharmacienne et directrice générale de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. entend suivre de manière très assidue la suite de l'étude du projet de loi 67 et offre toute sa collaboration au gouvernement sur la question du pharmacien spécialiste.

#### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1900 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- **Consulter le mémoire**
- **Consulter la fiche synthèse**

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard, A.P.E.S.  
Cellulaire : 514 718-4811  
[fbouffard@apesquebec.org](mailto:fbouffard@apesquebec.org)